



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et  
des Personnes Détenues, « APRODH »*

# **RAPPORT DE JUILLET 2021**

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

|              |   |
|--------------|---|
| ACAT         | : Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture                                       |
| API          | : Appui à la Protection des Institutions  |
| APRODH       | : Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues                 |
| BRARUDI      | : Brasserie du Rwanda-Urundi  |
| BUCECO       | : Burundi Cement Company  |
| CDS          | : Centre de Santé   |
| CNDD-<br>FDD | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la<br>Démocratie |
| CNL          | : Congrès National pour la Liberté  |
| CMCL         | : Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi  |
| ECOFO        | : Ecole Fondamentale  |
| FBU          | : Franc Burundais   |
| GIZ          | : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit  |
| LCO          | Lycée Communal  |
| OPJ          | : Officier de Police Judiciaire   |
| OTB          | : Office du Thé du Burundi  |
| PJ           | : Police Judiciaire   |
| PTF          | : Partenaire Technique et Financier   |
| RDC          | : République Démocratique du Congo  |
| RN           | : Route Nationale   |
| SNR          | : Service National de Renseignement   |
| TGI          | : Tribunal de Grande Instance   |
| VSBG         | : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre   |

\*\*\*\*\*

## I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de juillet 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

*Au niveau sécuritaire*, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- Aux attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés,
- Aux exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD),
- A la chasse à l'homme suivie de lynchage des présumés pratiquants de la sorcellerie.
- Aux entraînements paramilitaires des Imbonerakure
- Au vol à mains armées sur le lac Tanganyika et
- A la distribution des armes surtout en province Cibitoke

*Au niveau politique*, nous mettons en évidence :

- L'intolérance politique caractérisée par des attaques sur des membres du parti CNL,
- Des cas de libération illégale d'Imbonerakure détenus.

*Dans le domaine judiciaire*, notre rapport fait état :

- De cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- De cas de personnes enlevées et/ou portées disparues et,
- De la libération d'un défenseur des droits de l'homme

*Au point de vue social*, notre rapport se focalise sur :

- La réponse à la pandémie due au Covid-19 dans notre pays

En second lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

En quatrième lieu, notre rapport se penchera sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous allons analyser la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de juillet 2021.

En conclusion, nous allons proposer quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

\*\*\*\*\*

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.**

### ***II.1. Du contexte sécuritaire.***

#### **II.1.1. Des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés**

En date du 30 juillet 2021 sur la RN5, route Bujumbura-Cibitoke, entre la 8<sup>ème</sup> et la 9<sup>ème</sup> transversale, un véhicule de la société BUCECO est tombé dans une embuscade des personnes armées des fusils. Ces dernières ont tiré plusieurs balles sur l'engin. Le chauffeur a été grièvement blessé et son véhicule endommagé. La victime a été vite acheminée à l'hôpital. Après le forfait, le groupe s'est replié vers la réserve naturelle de Rukoko.

#### **II.1.2. Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure**

1- En date du 11 juillet 2021, de 3 heures à 5 heures du matin, au terrain de football de la colline Gitebe, commune Mugina, province Cibitoke, plus de 200 Imbonerakure provenant des 22 collines de la commune Mugina ont été entraînés au maniement des armes, aux sports militaires et aux techniques de combat. Selon nos sources sur place, ces entraînements étaient dirigés par Mathias Bizimana, militaire démobilisé, agent du SNR en commune Mugina et le prénommé Emmanuel, responsable communal de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans la même commune. Selon les mêmes sources, celui-ci a annoncé aux participants que toutes les collines devaient participer à de tels entraînements et a ajouté que les meilleurs seront envoyés dans des missions sans préciser lesquelles. Ce jour, ces Imbonerakure ont interdit d'autres personnes d'utiliser ce terrain pour le sport. Ils ont également interdit les chrétiens qui allaient à la messe de passer près de ce terrain.

#### **II.1.3. Des exactions des Imbonerakure**

1- Dans la nuit du 5 au 6 juillet 2021 vers 21 heures, au village III, sur la colline Nyeshanga, commune Gihanga, province Bubanza, Cécile Irankunda, âgée de 26 ans, serveuse dans un bistrot de la localité, native de la commune Buganda, province Cibitoke, a été battue à l'aide des gourdins au niveau des fesses et des jambes par un groupe d'Imbonerakure dirigés par Déo Maboneza, chef des Imbonerakure en commune Gihanga. Selon des sources sur place, cette fille qui rentrait de son travail a croisé ce groupe d'Imbonerakure en patrouille. Elle a subi ces mauvais traitements avec comme accusation d'avoir refusé de faire des relations sexuelles avec Déo Maboneza. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont pris fuite mais Déo Maboneza a été arrêté le 6 juillet 2021 et détenu au cachot du poste de police de la commune Gihanga, à partir d'où il a été relaxé après quelques jours.

2- En date du 11 juillet 2021, vers 10 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, des Imbonerakure de cette colline commandés par leur chef Cyriaque Ncutinamagara ont attaqué et tabassé deux frères, Pontien Nkezabahizi et Placide Ndabahagamyé. Selon des sources sur place, ces derniers ont été accusés d'avoir détruit des briques cuites de leur oncle paternel Antoine Cimpaye qu'il fabriquait dans la propriété non encore partagée appartenant à leur grand-père. Selon les mêmes sources, en se défendant contre ces attaques, Pontien Nkezabahizi a blessé au niveau de la tête, à coup de couteau, Cyriaque Ncutinamagara, âgé de 40 ans, représentant collinaire des Imbonerakure. La police est intervenue, a arrêté et conduit les deux frères au cachot de la police à Buhiga tandis que le blessé a été évacué vers l'hôpital Buhiga.

3- En date du 22 juillet 2021, vers 13 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, le prénommé Philippe, âgé d'environ 45 ans, jardinier, a été tabassé par le prénommé Christophe et le nommé Nzovu, tous deux Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'avoir violé une fille mais celle-ci a démenti ces charges. Ces Imbonerakure ont demandé une somme de 200 000 FBU à Philippe mais celui-ci a refusé de payer cette somme. Ainsi, ils l'ont conduit dans un buisson se trouvant au fond de la colline et l'ont tabassé nu avant de le relâcher. La victime a été conduite au CDS Karuzi pour des soins et les tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

#### **II.1.4. Du vol à mains armées.**

En date du 6 juillet 2021, dans la nuit, au port de pêche de Rumonge et Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge, six moteurs de pêche d'une valeur estimée à plus de 30 millions de francs burundais ont été volés par des gens non identifiés armés de fusils de type kalashnikov. Selon des sources sur place, les voleurs sont venus à bord d'un bateau de pêche motorisé et se sont volatilisés vers la RDC. Signalons que deux semaines avant deux autres moteurs de pêche avaient été également volés dans les mêmes conditions sur le même lac, du côté de la commune Nyanza lac.

#### **II.1.5. De la distribution des armes en province Cibitoke.**

En date du 22 juillet 2021, vers 23 heures, au stade de football de la commune Buganda, province Cibitoke, des armes à feu ont été distribuées aux responsables du parti CNDD-FDD, aux membres de la milice Imbonerakure et aux démobilisés de ce parti par des agents du SNR. Selon nos sources sur place, ces agents du SNR ont amené des fusils de type kalachnikov et des pistolets à ce stade. Parmi ces bénéficiaires, Jean Marie Ntahiraja, responsable des Imbonerakure en commune Rugombo, LietmanMugiriye, responsable provincial des Imbonerakure, Mao Mbazumutima, responsable communal des Imbonerakure en commune Buganda, Evariste Nimbona, responsable du parti CNDD-FDD en commune Rugombo, Jean Baptiste Hacimana, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD, Usiel Kubwimana, secrétaire exécutif provincial ainsi que Réverien Nishwenuwonkije ont reçu chacun, un fusils de type Kalachnikov et un pistolet.

#### **II.2.6. De la chasse aux présumés pratiquants de la sorcellerie.**

En date du 12 juillet 2021 vers 21 heures, sur la colline Ruyaga, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, le nommé Mankero, âgé de 57 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été blessé au niveau de la tête à coups de houe et de bâtons par Oswald, âgé de 35 ans, Emmanuel, âgé de 23 ans et le prénommé Emmanuel, âgé de 20 ans originaire de la colline Bikinga, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les trois auteurs du forfait rentraient d'une fête avec leurs amis. Arrivés près du ménage de Mankero, une des filles avec laquelle ils étaient a crié en disant que les démons de Mankero la menaçaient. Les trois jeunes gens ont directement défoncé la porte de la maison de Mankero, l'ont frappé et blessé à l'aide d'une houe, d'une hache et d'un bâton au niveau de la tête. Mankero était accusé de sorcellerie par le père d'Oswald et d'Emmanuel. Des policiers sont intervenus et ont arrêté les trois jeunes gens pour les conduire au cachot de la commune. Mankero a directement été évacué vers le CDS Gihogazi où il a été alité.

## **II.2.7. Des conflits dans l'Eglise adventiste**

En date du 18 Juillet 2021, après le culte de dimanche, dans la zone Ruzo de la commune Giteranyi, province Muyinga, a eu lieu une tentative d'assassinat d'un membre de l'Eglise Adventiste prénommé Benoît par un groupe de criminels commandité par le Pasteur de cette Eglise, Donatien. Selon des témoins, ce groupe de criminels est venu dans l'Eglise et a fermé toutes les portes, l'a pris, et l'a battu pour le tuer. Une fille membre de cette Eglise a vu cette scène à travers la fenêtre et a crié au secours d'où les criminels n'ont pas achevé leur mission. Dans un état critique, la victime a été conduite à l'hôpital Ruzo se trouvant dans la même commune pour des soins intensifs.

## **II.2. Du contexte politique**

### **II.2.1. De l'intolérance politique**

1. Dans la nuit du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021, sur la colline Gitamo, zone et commune Ruhororo, province Ngozi, une permanence collinaire du parti CNL a été vandalisée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, des portes et des bancs de cette permanence ont été brisées et jetées dehors tandis que tous les écrits du parti ont été barbouillés.

2. Dans la soirée du 3 juillet 2021, un groupe d'Imbonerakure en patrouille sur la colline de Ruvumpu de la commune de Kiremba, en province Ngozi a blessé, à coups de gourdins, Prosper Nahimana, militant du parti CNL au moment où il rentrait à son domicile. Selon des témoins, Prosper rentrait d'un bistrot et a croisé des Imbonerakure qui l'ont roué de coups de gourdins et qui l'ont blessé au dos et à la tête. Selon les mêmes témoins, cela découle d'une intolérance politique qui caractérise certains membres du parti CNDD-FDD de cette localité envers les militants d'autres partis politiques de l'opposition. Ces auteurs n'ont pas été inquiétés.

3. En date du 18 juillet 2021, vers 21 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Emmanuel Ndezwenayo, âgé de 33 ans, membre du parti CNL, a été tabassé par le nommé Mvandangari, Imbonerakure et le surnommé Kiyembe, représentant collinaire des Imbonerakure, commandés par Cyprien Hategekimana, chef de cette colline. Selon nos sources sur place, la victime a subi des coups de bâtons et de pieds au niveau de la tête, du dos et de la poitrine jusqu'à ce qu'il vomisse du sang. La mère d'Emmanuel était en conflit avec sa voisine et le chef de colline était venu pour les réconcilier, accompagné de deux Imbonerakure. Lorsqu'Emmanuel est intervenu pour contribuer dans la résolution de ce conflit, ces deux Imbonerakure ont sauté sur lui en disant qu'un membre du parti CNL n'a pas droit de parler et le chef de colline les a encouragés en leur disant de corriger cet opposant. La victime a été soignée à la maison de peur de subir d'autres violences tandis que les présumés auteurs sont restés en toute quiétude.

4. En date du 25 juillet 2021, vers 21 heures, sur la colline Village IV, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, les prénommés Emmanuel et Aruf, membres du parti CNL, ont été tabassés par des Imbonerakure commandés par Anicet Ntakarutimana, chef de secteur Buringa et Lambert Harerimana alias Golden, chef des Imbonerakure dans ce secteur. Selon des sources sur place, d'Emmanuel dont le tibia a été cassé, a été alité au CDS du village IV de la zone Buringa. Selon les mêmes sources, ces présumés malfaiteurs n'ont pas été inquiétés. L'appartenance au parti CNL a été le motif de ces actes inhumains, cruels et dégradants.

## **II.2.2. Un Imbonerakure libéré en commune Gihanga, province Bubanza**

En date du 9 juillet 2021, au cachot du poste de police de la commune Gihanga, province Bubanza, Déo Maboneza, chef de la milice Imbonerakure en commune Gihanga a été libéré par le responsable du parti CNDD-FDD en commune Gihanga. Selon des sources sur place, ce responsable communal du parti CNDD-FDD s'est rendu au cachot du poste de police de la commune Gihanga où Déo était placé en garde à vue depuis le 6 juillet 2021 et il a demandé à l'OPJ en charge du dossier de le lui donner et il est parti avec lui. Le procureur de la République à Bubanza, Jean Claude Nsengiyumva avait indiqué que Déo Maboneza allait être jugé dans un procès de flagrance. Précisons qu'il avait torturé Cécile Irankunda en date du 5 juillet 2021. La victime de torture a fui son domicile de peur d'être tuée.

## **II.3. Du contexte judiciaire.**

Au cours mois de mai 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Nous ferons également le point sur la libération de Germain Rukuki, défenseur des droits de l'homme qui était en détention.

### **II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.**

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de juillet 2021.

*Quelques cas illustratifs :*

**1-** En date du 3 juillet 2021, au quartier Makamba II, commune et province Makamba, Christophe Kizito, résidant de ce quartier, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé à l'attaque à la grenade contre Eric Niyondavyi, chef de zone Mpinga, commune Vugizo, survenue en date du 11 juin 2021. Précisons que 4 personnes ont été arrêtées sur ce dossier au cours du mois de juin 2021.

**2-** En date du 4 juillet 2021, vers 6 heures du matin, sur la colline Rwintare, commune Rusaka, province Mwaro, Laurent Nsabimana, agent de l'OTB et deux enseignants Gilbert Harerimana ainsi que Rénovât Ndikuriyo, tous résidant sur cette colline, ont été arrêtés par des policiers avant d'être conduits au cachot de la commune Rusaka. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de n'avoir pas participé aux rondes nocturnes organisées par l'administration.

**3-** En date du 5 juillet 2021, dans l'avant-midi, sur la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Ferdinand Ntaconayigize, âgé de 40 ans, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot communal de la police par des policiers sur l'ordre du procureur de la République à Karuzi, François Harerimana. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir perturbé la sécurité publique dans cette province. La victime était en train de collecter des contributions auprès des membres de son parti pour la construction de la permanence sur cette colline. En date du 6 juillet 2021, Ferdinand a été transféré au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi.

4- En date du 5 juillet 2021, sur la colline Ndava village, commune Buganda, province Cibitoke, Emmanuel Nzisabira, éleveur et vendeur de vaches, originaire de la commune Gihanga, province Bubanza, a été arrêté par le responsable provincial du SNR à Cibitoke, Venant Miburo sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda. Selon des sources sur place, ce commerçant avait 2 vaches qui ont été volées chez lui à Gihanga 3 semaines avant. Ce commerçant a fait des recherches et il a trouvé ses vaches dans l'étable de l'administrateur de la commune Buganda. Il est allé voir l'administrateur pour lui informer que ses 2 vaches se trouvaient dans son étable. Cet administrateur a directement appelé Venant Miburo, responsable provincial du SNR à Cibitoke.

Ce dernier a alors arrêté Emmanuel et l'a embarqué à bord de son véhicule immatriculé D3984 A vers le cachot du commissariat provincial de Cibitoke. En date 6 juillet 2021, l'administrateur a appelé un groupe des Imbonerakure pour venir récupérer ces 2 vaches de son étable. Ils les ont alors conduites dans un autre endroit non connu.

5- En date du 6 juillet 2021, sur la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Juvénal Njomba, Muhigirwa et le surnommé Nywere, tous de la famille du feu Sylvestre Bidoreye récemment tué par des Imbonerakure de cette colline sur l'ordre du chef de cette colline, ont été arrêtés et conduits au cachot communal de police par des policiers sur l'ordre du procureur de la République à Karuzi, François Harerimana. Ces 3 personnes ont, le lendemain, été transférées au cachot du commissariat provincial à Karuzi. Selon des sources sur place, elles ont été accusées d'avoir demandé de l'argent à deux suspects dans le dossier d'assassinat de Bidoreye. Selon les mêmes sources, les autorités communales et du parti CNDD-FDD cherchent à charger les victimes pour enfin libérer les prévenus car ce dossier implique des Imbonerakure et un chef de colline.

6- En date du 7 juillet 2021, à l'hôpital Cankuzo situé au centre de la commune et province Cankuzo, les prénommés Aline et Nathan, tous infirmiers travaillant à cet hôpital, ont été arrêtés à leur service par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR et les a conduits respectivement au cachot du parquet de Cankuzo et du commissariat provincial de police de Cankuzo à bord de son véhicule. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de n'avoir pas rapidement rendu service à Lucie Niyokindi morte, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, lors de l'accouchement à cet hôpital. Selon les mêmes sources, sur plainte du mari de la femme morte et sur la pression des membres de la Ligue des femmes, « Abakenyerarugamba » du parti CNDD-FDD, le procureur de la République à Cankuzo avait mené une enquête sur ce cas, une semaine avant mais il n'avait pas encore clôturé le dossier. Selon les mêmes sources, un bébé a survécu lors de cet accouchement et a été conduit à l'orphelinat de Muremera en commune Kigamba de la même province.

7- En date du 8 juillet 2021, Emmanuel Ndayishimiye, membre du parti CNL en commune Kayokwe, province Mwaro, a été interpellé, à son poste de travail, et est détenu dans un lieu tenu secret. Selon des témoins, l'interpellé se trouvait à son lieu de travail, dans un salon de coiffure situé au centre de négoce de Kibumbu, commune Kayokwe, province Mwaro lors de son arrestation. Ces derniers affirment encore qu'il a été appréhendé par des agents du SNR sous les ordres du représentant communal du parti CNDD-FDD à Kayokwe, Selon les mêmes témoins, des mobiles politiques notamment son appartenance politique seraient à l'origine de son arrestation.

8- En date du 9 juillet 2021, sur la colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Abbé Innocent Ngendakumana, curé de la paroisse catholique de Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, a été séquestré, arrêté et menotté par des Imbonerakure accompagnés par un chef de colline Kibambwe et un policier surnommé Murume. Selon des sources sur place, le prêtre se rendait sur la colline Gicuba de la commune Mpanda pour enquêter sur des rumeurs qui circulaient et qui faisaient état d'un pasteur représentant d'une église appelée « Christian Methodist Episcopal Church Burundi » sise à Gicuba qui viole



ses fidèles (femmes et filles). Selon les mêmes sources, arrivé sur les lieux, le curé s'est vite retrouvé encerclé par le responsable de cette église et des Imbonerakure. Ils ont, par après appelé un policier qui, à son tour, aurait menotté et conduit le prêtre à bord d'une moto vers le commissariat communal de police Mpanda. Il a été secouru par la population et les administratifs à la base au niveau de Gifurwe sur la colline Musenyi. Le représentant de ladite église et le policier qui l'escortait ont été arrêtés et détenus au cachot de la PJ Mpanda.

**9-** En date du 12 juillet 2021, la police a mené une fouille-perquisition au quartier 6 de la zone Ngagara dans la commune urbaine de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la fouille a été conjointement menée par la police et des éléments de l'armée lourdement armés. Des militaires ont bloqué les sorties et entrées du quartier. Des ménages ciblés ont été fouillés. Aucune personne n'était autorisée d'entrer ni de sortir de sa maison jusqu'à 8 heures. Des habitants ont indiqué que la police procédait à la vérification des cahiers de ménage, l'identification des personnes inscrites dans ces cahiers et la vérification de probables détenteurs d'armes à feu. Au cours de cette fouille-perquisition, 10 personnes ont été interpellées mais aucun objet suspect n'avait été saisi chez-elles. Elles ont été embarquées dans des véhicules de la police.

**10-** Dans la nuit du 16 juillet 2021 vers 23 heures, sur la colline Gahama, commune Mabanda, province Makamba, Nadine Kanyange, a été enlevée par le chef du SNR, Méroé Ntunzwenimana. Elle a passé la 1<sup>ère</sup> nuit dans le cachot du commissariat de la police Makamba. Le lendemain matin, elle a été conduite chez le chef du SNR, Méroé avant d'être transférée à Bujumbura Mairie dans le cachot du SNR se trouvant tout près de la Cathédrale Régina Mundi de Bujumbura. Aucun membre de sa famille n'a été informé du mobile de son arrestation ni reçu l'autorisation de lui rendre visite.

**11-** En date du 19 juillet 2021, vers 20 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Pontien Ntacobakimvuna, âgé de 40 ans, militaire en congé a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de la commune Buhiga par Térance Baacebaseme, administrateur de la commune Buhiga. Selon des sources sur place, ce militaire a été accusé de l'avoir injurié. Selon les mêmes sources, cette autorité l'a trouvé dans un cabaret d'une veuve prénommée Rédate alias Maman Bella. A ce moment, cette autorité a demandé s'ils ont haussé les prix des boissons de la BRARUDI, puis ce militaire lui a répondu que « vaut mieux que les boissons soient chères mais disponibles plutôt que la pénurie ». Térance Baacebaseme a alors appelé un policier qui l'a arrêté et conduit au cachot avant d'être relâché en date du 22 juillet 2021.

**12-** En date du 19 juillet 2021, vers trois heures du matin, sur les collines Mpotu, Mwumba et Nyaruvumu, commune Mugamba, province Bururi, 2 femmes Dévote Nkuzuburundi et Evelyne Kamikazi dont leurs maris sont en exil et 3 hommes Alexis Motomota surnommé Mukizwa, Désire Nshimirimana et Pierre Tuyisenge ont été arrêtées à leurs domiciles par des policiers dirigés par Moïse Arakaza alias Nyeganyega, commissaire communal à Mugamba. Selon des sources sur place, ces policiers sont venus dans 2 véhicules de l'OTB de Tora et ont interpellés ces personnes étant dans leurs maisons un à un, sans leur présenter un mandat d'arrêt. Ils ont été conduits et détenus au poste de police Mugamba. Selon les sources locales, Nkuzuburundi Dévote a été libéré le 21 juillet 2021, mais Evelyne Kamikazi n'a pas été libérée et personne ne sait où elle est détenue ; elle a été torturée par les policiers. Précisons que Désiré Nshimirimana et Pierre Tuyisenge récemment libérés après des actes de torture sauvage ont été accusés de participation à des bandes armées.

**13-** En date du 19 juillet 2021, Bernard Nduwayo, chef de colline Mpota, zone Kibezi, commune Mugamba, province Bururi a été arrêté quand il était allé visiter les détenus Dévotte Nkunuzurundi, Evelyne Kamikazi, Alexis Motomota surnommé Mukizwa, Désire Nshimirimana et Pierre Tuyisenge qui étaient au cachot de la brigade Mugamba. Il est accusé par le commissaire communal de collaborer avec les groupes rebelles. Il a été libéré le 21 juillet 2021.

**14-** En date du 22 juillet 2021, à l'avenue du large, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, Berty Nduwayezu, employé de l'hôtel "Royal Palace" a été arrêté par des hommes en tenue de la police de l'API à bord de deux véhicules pick-up de la police accompagnés d'autres hommes en tenue civile à bord d'un véhicule double cabine d'immatriculation civile. Selon des sources sur place, la victime a été appelée par une personne qui l'attendait à l'entrée de cet hôtel. A la sortie de l'hôtel, Berty Nduwayezu a été battu avant d'être embarqué vers son domicile à Kinanira. Selon les mêmes sources, arrivés à la maison, ces policiers ont mené une fouille perquisition et quelques objets ont été saisis. Ils l'ont ensuite conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi dans le quartier Rohero en Mairie de Bujumbura.

**15-** En date du 24 juillet 2021, vers 5 heures du matin, au quartier Gisuru, au chef-lieu de la commune et province Bururi, Monique Nkurunziza, encadreuse au Lycée Bururi, a été arrêtée à son domicile par des agents du SNR. Selon des sources sur place, ces derniers se sont introduits dans sa maison et ont fouillé partout. Ensuite, ils l'ont embarquée à bord de leur véhicule et l'ont conduite à Bujumbura Mairie au cachot du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi dans le quartier Rohero. Précisons que son mari, Alexis Hakizumukama, 1er sergent Major, infirmier, est introuvable depuis 2015 après avoir été arrêté par le SNR sous l'accusation de vendre des médicaments aux rebelles.

**16-** En date du 24 juillet 2021, sur la 13<sup>ème</sup> transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Gabriel Ndikuriyo, membre du parti CNL, natif de cette même colline, a été arrêté par des Imbonerakure sur l'ordre de Gaston Singora, chef de zone Maramvya. Selon des sources sur place, Gabriel Ndikuriyo a été placé en garde à vue au cachot du poste de police de la zone Maramvya avant d'être conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi, le même jour, par Gaston Singora. Selon les mêmes sources, son arrestation est liée à son appartenance au parti CNL. Signalons que le même Gaston Singora a été cité dans l'enlèvement d'Elie Ngomirakiza, responsable du parti CNL en commune Mutimbuzi.

### **II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.**

**1-** Dans la nuit du 8 au 9 juillet 2021 vers 1 heure du matin, au quartier Shatanya, commune et province Gitega, Merthus Mahoromezwa, originaire de la colline Kagoma, commune Vyanda, province Bururi, âgé de 27 ans, gestionnaire dans la maison de passage appelée « City of peace » a été enlevé. Selon nos sources, le veilleur de nuit a entendu des gens qui toquaient violemment à la porte.. Celui qui toquait à la porte s'est fait passer pour un voyageur qui a manqué où loger cette nuit. Il a supplié le veilleur pour ouvrir et le veilleur a fini par ouvrir la porte. Mais, cette personne avait 5 autres derrière elle dont 3 en uniforme de la police nationale et 3 autres en tenue civile. Lorsqu'ils sont arrivés à l'intérieur de la maison de passage, ils ont demandé de leur amener le responsable de la maison. Selon les mêmes sources, ils ont pris de force le téléphone portable du veilleur et ont appelé Merthus. Ce dernier n'a pas tardé d'arriver car il pensait que le veilleur a eu un problème. Avant de l'embarquer dans leur véhicule, ces ravisseurs ont demandé à Merthus où il a mis son smartphone. Et de répondre que son téléphone avait été volé depuis quelques jours. Ils l'ont directement pris de force et l'ont jeté dans leur véhicule avant de prendre une direction inconnue. Ce véhicule était de type jeep avec l'immatriculation du gouvernement burundais. Le lendemain, le veilleur a été arrêté pour des raisons d'enquête.

2- En date du 9 juillet 2021 vers 16 heures, sur la RN4, au quartier 10, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Elie Ngomirakiza, représentant du parti CNL en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural et fournisseur des briques de construction, a été enlevé par le Lieutenant-Colonel Aaron Ndayishimiye, de la matricule SS 1793, commandant du 212<sup>ème</sup> bataillon opérant dans la réserve naturelle de Rukoko. Selon des sources sur place, Elie était dans un véhicule de marque Benne et se rendait en zone urbaine de Kanyosha où il allait déposer des briques cuites chez ses clients. Selon les mêmes sources, Aaron Ndayishimiye était accompagné par Gaston Singora, chef de zone Maramvya et Aimé Nkurikire, responsable du parti CNDD-FDD sur la colline 13<sup>ème</sup> transversale Maramvya, zone Maramvya. Elie Ngomirakiza qui était à bord d'un véhicule Benne a été sorti de ce véhicule près des immeubles abritant l'entreprise METALUSA et a été embarqué dans un véhicule de service d'Aaron, de type Hilux de couleur blanche. Il a été conduit vers une destination inconnue.

3- En date du 9 juillet 2021, sur la colline Murinda, zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba, Innocent Ndagijimana, enseignant au Lycée communal Rubanda, membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile par des policiers accompagnés par des agents du SNR et conduit à bord d'un des deux véhicules des responsables du SNR dans les provinces de Bururi et Makamba. Selon des sources sur place, avant de l'embarquer, ils ont tabassé sa femme en la giflant. Ils ont conduit Innocent vers une destination inconnue.

4- En date du 16 juillet 2021, dans la soirée, Amuli Kwizera connu sous le sobriquet de Babu, âgé de 33 ans, natif de la 5<sup>ème</sup> avenue, zone Nyakabika 1, commune Mukaza, Bujumbura-Mairie, a été enlevé par 3 militaires qui étaient à bord d'un véhicule Toyota Hilux blanc à vitres teintés. Selon des sources sur place, au moment de l'enlèvement, le jeune homme était assis avec ses voisins tout près du domicile familial. Depuis ce jour-là, la famille a essayé de chercher dans tous les cachots en vain, et personne ne sait de quoi il est accusé.

5- En date 22 juillet 2021, Pascal Toyi, militant du parti CNL, a été enlevé du cachot du commissariat à Rutana par le responsable du SNR dans cette province. Selon une source locale, la victime avait été interpellée par des policiers du commissariat communal et conduit directement dans le cachot du commissariat communal avant d'être enlevée et embarquée vers une destination inconnue.

6- En date du 24 juillet 2021, en commune Mugamba, province Bururi, trois personnes Eric Ngabirano, Jean Pierre Tuyisenge et le prénommé Désiré ont été enlevées par des gens du SNR. Selon des sources sur place, elles ont été embarquées dans un véhicule du SNR et conduites dans un endroit inconnu. Les mêmes sources ont indiqué que le commissaire communal à Mugamba est à l'origine de ces enlèvements.

7- En date du 24 juillet 2021, Dismas Nzokira, professeur au lycée communal Mugamba, et ancien préfet des études à ce lycée a été arrêté à son domicile à Muramba et puis conduit au cachot de police de Mugamba. Il a passé une nuit menotté et affamé. Le lendemain dans l'après-midi, il a été enlevé de ce cachot par le responsable du SNR en province Bururi et conduit vers une destination inconnue.

8- En date du 25 juillet 2021, sur la colline Muyange, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, deux jeunes gens Edgard Ishimwe et son cousin Olivier Nduwimana ont été enlevés par des gens du SNR. Ils ont été embarqués dans leur véhicule et conduits vers une destination inconnue.

### **II.3.3. De la libération de Germain Rukuki**

En date du 30 juin 2021, à la prison de Ngozi, Germain Rukuki, membre de l'ACAT Burundi, président de l'Association « Njabutsatujane » et défenseur des droits humains, a été libéré après quatre ans de détention. Selon des sources sur place, en date du 21 juin 2021, la Cour d'Appel de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura l'avait condamné à 1an avec une amende de 50 000 FBU. Ce jugement est survenu après qu'il ait été condamné à 32 ans d'emprisonnement par le TGI Ntahangwa. Selon les mêmes sources, en date du 25 juin 2021, Germain Rukuki avait été signifié du jugement rendu mais le directeur de la prison Ngozi avait refusé de lui faire signer un mandat d'élargissement arguant qu'il avait reçu des injonctions de ses supérieurs pour le faire attendre.

***Bref, au cours du mois de juillet 2021, au moins 34 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 11 personnes ont été enlevées.***

## ***II.4. Du contexte social.***

### **II.4.1. De l'évolution de la pandémie due au Covid-21 au Burundi.**

#### **II.4.1. De la nouvelle souche du Covid-19 présent au Burundi**

En date du 15 juillet 2021, le ministre de la santé publique et de la lutte contre le Sida, Thaddée Ndikumana a annoncé qu'il y a un nouveau variant du covid-19 présent au Burundi dit Delta. Le ministre l'a annoncé en marge d'une visite aux bureaux de l'organisation Mondiale de la santé (OMS) en mairie de Bujumbura. Il a mentionné que cette nouvelle souche du Covid-19 serait provenue de l'Ouganda et de la Somali mais a été vite maîtrisé. Pour lui, ce variant est présent dans la sous régions et par conséquent, ne peut pas manquer au Burundi. Mais, tous les 3 cas ont été efficacement pris en charge. Les patients ont tous guéri. La nouvelle souche du covid-19 est donc entrée au pays par trois individus venus de l'Ouganda et de Somalie.

#### **II.4.2. Du vaccin du Covid-19 au Burundi.**

En date du 29 juillet 2021, le ministre de la sante publique et de la lutte contre le Sida a annoncé que le Burundi va accepter des vaccins contre le covid-19. Mais c'est avec condition. Thaddée Ndikumana l'a déclaré après une réunion du comité national de lutte contre le covid-19. Il a affirmé que les vaccins seront fournis par la Banque mondiale qui a d'ailleurs écrit aux autorités burundaises pour importer des vaccins dans le pays. Les vaccins sont acceptés. Toutefois, les autorités burundaises restent établies sur une position. Le comité a suggéré que le ministère de la santé mette en place le dispositif pour recevoir ces vaccins mais que le gouvernement ne pourra signer aucun engagement parce que, la politique du gouvernement c'est de pouvoir tester le maximum de gens mais aussi de suivre les cas positifs, les mettre sous traitement. Le gouvernement pourtant laisse la liberté à toute personne qui veut se faire vacciné mais sans engagement du gouvernement.

\*\*\*\*\*

### III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

#### III.1. Présentation générale.

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juillet 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Bien plus, la chasse aux présumés sorciers a repris après une certaine période d'accalmie.

*Voici quelques cas illustratifs :*

1- En date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, sur la colline et zone Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, Bernardin Baserukiye, âgé de 20 ans, a été tué par le commissaire de police Moïse Arakaza alias Nyeganyega affecté à un des postes de police de la commune Mugamba, province Bururi. Selon nos sources sur place, Bernardin Baserukiye était à son domicile lorsqu'un de ses amis est venu le voir lui demandant de l'accompagner jusqu'à l'endroit où étaient positionnés des policiers. Il a été embarqué par des policiers et des Imbonerakure dans un véhicule de la police. Arrivé près du commissaire Moïse Arakaza, celui-ci l'a fait descendre de force, l'a trainé vers en bas de la route menant à l'ECOFO Kivumu et au L.CO. Kivumu I, puis l'a ordonné de se coucher par terre à plat ventre et l'a tiré dessus 4 balles (2 dans le dos passant par le cœur, l'autre au niveau des reins et la 4<sup>ème</sup> balle, dans la colonne vertébrale). Il est mort sur le champ. Selon les mêmes sources, Bernardin venait d'être libéré de la prison de Mpimba par la mesure de la grâce présidentielle mais il avait passé par le centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi à Rumonge. Soulignons également que le père de la victime, Dismas NZOKIRA lui aussi avait été arrêté par le même commissaire, le mois passé, accusé de participation à des bandes armées.

2- En date du 4 juillet 2021, vers le matin, à moins d'une centaine de mètres de la RN5, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des pêcheurs qui se rendaient à la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et suspendus sur un arbre dans un champ de manioc. Il y'avait des flaques de sang sous l'arbre. Ces pêcheurs ont vite alerté des militaires en patrouille auprès de cette rivière Rusizi, frontalière avec la RDC. Selon les mêmes sources, les cadavres ont été enterrés, le même jour, par la population sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda.

3- En date du 4 juillet 2021, sur la colline Samwe, à moins d'un kilomètre du bureau communal de Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie de Charles Nizigiyimana, âgé de 59 ans, résidant dans le village de paix situé à moins de quatre kilomètres du chef-lieu de la commune Rugombo, a été retrouvé dans un caniveau de drainage d'eau d'irrigation. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la tête. Charles travaillait dans des champs de tomates et avait comme tâche d'emballer des tomates dans des paniers.

4- En date du 8 juillet 2021 vers 6 heures du matin, sur la sous colline Gisenyi, colline et zone Ninga, commune Butaganzwa, province Kayanza, le corps sans vie de Carmel Nsengyumva, âgé de 16 ans, a été retrouvé pendu sur un avocatier. Selon nos sources sur place, ce cadavre a été vu par des personnes qui étaient à la recherche du fourrage pour leur bétail. Le mobile et les auteurs n'ont pas été identifiés. Rappelons que la sœur de la victime avait également été retrouvée pendue au même endroit, en 2018.

**5-** En date du 8 juillet 2021, avant-midi, dans le quartier Musinzira, commune et province Gitega, le corps sans vie de Jean Sindihebura, âgé de 34 ans, a été retrouvé, sur son lieu de travail, pendu à un arbre. Selon des sources sur place, Jean Sindihebura travaillait comme veilleur à une résidence d'un français, employé de l'agence de coopération internationale allemande pour le développement « GIZ ». La police a promis une enquête. Selon les mêmes sources, la victime habitait sur la sous-colline Mwumba, colline Nyabututsi de la même commune.

**6-** Dans la matinée du 9 juillet 2021, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, le corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette par des policiers qui menaient une fouille perquisition. Ces policiers avaient été alertés par des habitants de la localité. Selon nos sources sur place, sa mère, Angélique Niyonkuru, âgée de 32 ans, mère de deux enfants, originaire de la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, résidant sur la colline Gihinga l'a mis au monde et l'a directement tué avant de le jeter dans la toilette. Angélique s'est enfuie après le forfait mais elle a été arrêtée à 2 kilomètres du lieu du crime et a été conduite au cachot de la police à Gatara.

**7-** En date du 11 juillet 2021, vers 21 heures, en zone Burambira, commune Gashoho, province Muyinga, le corps sans vie de Jean Nduwamungu, âgé de 51 ans, a été retrouvé sur la colline Nyarushanga de la même zone. Selon des sources sur place, des voisins l'ont trouvé fraîchement tué à coups de gourdin. Des conflits familiaux ont été à la base de ce crime. Les mêmes sources ont indiqué que Nestor Gakwaya, Michel Nibizi et Salvator Nshimirimana ont été arrêtés par des policiers pour des raisons d'enquête.

**8-** En date du 12 juillet 2021, le corps sans vie d'Innocent Manirakiza, employé de la société SAVONOR, habitant de la zone Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie a été découvert en zone Ngagara de la même commune. Selon nos sources, la victime était originaire de la sous colline Kiryama, colline Dongeruzi, commune de Mugamba, province de Bururi.

**9-**En date du 12 juillet 2021, vers 5 heures du matin, sur la colline, zone et commune Kiremba, province Ngozi, Générose Cimpaye, âgée de 45 ans, a été tuée à coups de couteau par Ferdinand Marorerwa, âgé de 61 ans, ex-conjoint. Selon nos sources sur place, Générose Cimpaye était allée au lieu d'aisance quand Ferdinand l'a attaquée et l'a poignardée sur différentes parties du corps. Cette dame a succombé à ses blessures après son évacuation à l'hôpital Kiremba. Ferdinand, quant à lui, s'est aussitôt rendu de son gré au poste de police de Kiremba. Signalons que Marorerwa et Cimpaye avaient divorcé. En date du 14 juillet 2021, le TGI Ngozi a condamné Ferdinand à la prison à perpétuité et à un paiement d'une somme de 30 millions de FBU de dommages et intérêts.

**10-** Dans l'avant – midi du 13 juillet 2021, sur la colline Kabande, zone Cewe, commune et province Kirundo, Léocadie Kabihogo, âgée de 38 ans, a été fusillée par un policier et elle est morte sur le champ. Selon des sources sur place, le policier a dit qu'il voulait lui guérir une maladie de la rate avec comme signe pathologique le gonflement de ventre. Selon les mêmes sources, le policier auteur du meurtre a été arrêté par la police. Le gouverneur de Kirundo a conseillé à la population d'éviter des croyances obscurantistes.

**11-** En date du 13 juillet 2021 dans l'après - midi, sur la 11ème transversale, colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ de coton par des cultivateurs. Selon nos sources sur place, ce corps était ligoté et avait des blessures au niveau de la gorge et du front. Selon les mêmes sources, le chef de zone Cibitoke a ordonné à la population l'inhumation directe de ce corps et sur place.

**12-** En date du 16 juillet 2021, en zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, le corps sans vie d'un prénommé Richard a été retrouvé dans la rivière Ntahangwa dans le quartier Mugoboka 2. Selon nos sources, la victime serait un membre du parti CNL. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

**13-** En date du 18 juillet 2021, vers 14 heures, sur la colline Cibare, commune et province Muyinga, un corps sans vie de Jonathan Miburo, âgé de 60 ans, célibataire, a été retrouvé suspendu sur une corde au salon de la maison de son grand-frère. Selon des sources sur place, la victime avait une maladie mentale. Ce corps a été récupéré et transporté par la police à la morgue de l'hôpital de Muyinga.

**14-** En date du 19 juillet 2021, vers 20 heures, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, Amiel Bikorimana, âgé de 50 ans, résidant sur la colline Ruvumera de la même commune, a été tué à coups de machettes par des gens non identifiées lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, Amiel Bikorimana avait quitté son domicile dans l'après-midi pour se rendre au chef-lieu de la commune Rugombo. Il était accusé de pratiquer la sorcellerie.

**15-** Dans l'après-midi du 20 juillet 2021, sur la sous colline Mudatugwa, colline Mayange, commune Kayogoro, province Makamba, le corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvée dans un boisement d'eucalyptus, tout près de l'église EUSEBU par des passants. Selon des sources sur place, le corps de la victime était nu et avait été décapité et les jambes amputées. Selon les mêmes sources, il y'avait un panier à côté de ce corps.

**16-** En date du 22 juillet 2021, sur la colline Kizi, zone Kirembe, commune Gasorwe, province de Muyinga, deux enfants, Omar Ndayishimiye et Iratabara ont été tués poignardés par un certain Buname. Selon des sources sur place, l'auteur du crime serait un malade mental.

**17-** En date du 23 juillet 2021, vers 19 heures, sur la sous-colline Kibuye, colline Kididiri, zone Murore, commune Busoni, province Kirundo, Lazare Bukuru, âgé de 63 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué poignardé par des gens non identifiées armées de marteau et de baïonnette, à moins de 200 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, Lazare Bukuru rentrait à son domicile, en provenance d'un bistrot situé à moins d'un kilomètre de chez lui.

**18-** En date du 24 juillet 2021, sur la colline Rutoke, commune et province Gitega, le corps sans vie d'une jeune femme non identifiée âgée d'une vingtaine d'années, a été retrouvé par des habitants de cette localité dans la rivière Ruvyironza passant en bas de cette colline. Selon des sources sur place, ce cadavre a été repêché par la population sur l'ordre de Privat Ntiranyibagira, chef de colline Rutoke et a été conduit à la morgue de l'hôpital régional de Gitega.

**19-** En date du 24 juillet 2021, vers 19 heures, tout près de la station Kobil, au quartier Carama, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, une fille non identifiée a été tuée à bout portant par des hommes non identifiés qui étaient à bord d'un véhicule de marque Toyota, type TI sans plaque. Selon nos sources sur place, la victime était une travailleuse domestique dans ce quartier à l'endroit dit "Ku mayira abiri" et est sortie d'une voiture avec son agresseur. Après la sortie de cette voiture, les deux ont commencé à se bagarrer. L'homme a terrassé la fille et lui a tiré une balle dans la tête. La fille est morte sur le champ. Après le forfait, les assassins ont pris la direction vers la province Bubanza.

**20-** En date du 25 juillet 2021, sur la colline Marembo, zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo, Faustin Ndayishimiye âgé de 45 ans a été tué par son cousin Alphonse Nzeyimana de 32 ans. Selon une source locale, ce crime serait lié à la consommation d'une bière prohibée.

**21-** En date du 26 juillet 2021, sur la colline Rusange, quartier Runanira III de la commune et province Kirundo, Deborah Habiyambere âgée de 45 ans a été tuée à la machette par un certain Jean marie Nkurunziza. Selon une source, l'auteur du crime a été arrêté.

**22-** En date du 27 juillet 2021 le matin, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, le corps de François Nduwimana alias « Musitanteri » a été découvert sans vie près du marché de la colline Rukago. Selon des sources sur place, François Nduwimana travaillait dans un bar situé dans le marché de Rukago. Quatre personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

**23-** En date du 27 juillet 2021 vers 2 heures du matin, au quartier Runanira III, commune et province Kirundo, Asman Ndayizeye a été tué par Jean Marie Wizeyimana ,24 ans. Selon une source locale, Asmani est entrée dans la maison de Jean Marie Wizeyimana. Il a blessé ce dernier à l'aide d'une barre de fer au niveau de la tête avant de sortir pour s'évader. Wizeyimana qui venait d'être blessé l'a poursuivi et l'a abattu à l'aide d'une machette.

**Bref et sans être exhaustif, au moins 25 personnes ont été tuées et 21 autres blessées au cours du mois de mai 2021 au cours du mois de juillet 2021**

**III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.**

| Catégories d'auteurs<br>Localité | Militaires |          | Policiers |          | Civils   |           | Groupes armés |          | Non identifiés |          | Totaux    |           |
|----------------------------------|------------|----------|-----------|----------|----------|-----------|---------------|----------|----------------|----------|-----------|-----------|
|                                  | T          | B        | T         | B        | T        | B         | T             | B        | T              | B        | T         | B         |
| Bubanza                          | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 6         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 6         |
| Bujumbura Mairie                 | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 0         | 0             | 0        | 3              | 0        | 3         | 0         |
| Bujumbura Rurale                 | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 1         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 1         |
| Bururi                           | 0          | 0        | 1         | 0        | 0        | 0         | 0             | 0        | 0              | 0        | 1         | 0         |
| Cankuzo                          | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 0         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 0         |
| Cibitoke                         | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 0         | 0             | 1        | 5              | 0        | 5         | 1         |
| Gitega                           | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 0         | 0             | 0        | 2              | 0        | 2         | 0         |
| Karusi                           | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 8         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 8         |
| Kayanza                          | 0          | 0        | 0         | 0        | 1        | 0         | 0             | 0        | 1              | 0        | 2         | 0         |
| Kirundo                          | 0          | 0        | 1         | 0        | 3        | 0         | 0             | 0        | 1              | 0        | 5         | 0         |
| Makamba                          | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 0         | 0             | 0        | 1              | 0        | 1         | 0         |
| Muramvya                         | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 0         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 0         |
| Muyinga                          | 0          | 0        | 0         | 0        | 3        | 1         | 0             | 0        | 1              | 0        | 4         | 1         |
| Mwaro                            | 0          | 0        | 0         | 0        | 1        | 0         | 0             | 0        | 0              | 0        | 1         | 0         |
| Ngozi                            | 0          | 0        | 0         | 0        | 1        | 1         | 0             | 0        | 0              | 0        | 1         | 1         |
| Rumonge                          | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 2         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 2         |
| Rutana                           | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 1         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 1         |
| Ruyigi                           | 0          | 0        | 0         | 0        | 0        | 0         | 0             | 0        | 0              | 0        | 0         | 0         |
| <b>Totaux</b>                    | <b>0</b>   | <b>0</b> | <b>2</b>  | <b>0</b> | <b>9</b> | <b>20</b> | <b>0</b>      | <b>1</b> | <b>14</b>      | <b>0</b> | <b>25</b> | <b>21</b> |

\*\*\*\*\*



#### **IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.**

Au cours du mois de juillet 2021, un cas de torture et 10 cas de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés aux personnes surtout les membres du parti CNL par les Imbonerakure ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs des droits humains. Les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de faire des victimes. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins qui se trouvent un peu partout dans le pays ou au SNR. Dans ces endroits, les victimes subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort ou à des handicaps irréversibles.

*Ci-dessous le cas de torture :*

En date 23 juillet 2021, sur la colline Muyange, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, trois jeunes garçons ont été torturés par le commissaire communal à Mugamba Moïse Arakaza alias Nyeganyega. Ces jeunes sont : David Nikuze, Doris Karakura et Lionel Kazokura. Ils sont accusés de collaborer avec les stations des radios en exil.

Pour les cas de traitements inhumains, cruels et dégradants, confère le point II.1.3. relatif aux exactions commises par les Imbonerakure.

\*\*\*\*\*

## V. DES CAS DE VSBG

Les VSBG en général et le viol en particulier sont des actes criminels qui associent violence, agression et domination. Il provoque des souffrances physiques et mentales. Au Burundi, la loi qui réprime le viol a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas visibles. Des enfants, des femmes et des hommes continuent de subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

*Ces quelques cas sont illustratifs :*

1- En date du 4 juillet 2021 vers 20 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Béatrice, âgée de 53 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête et de l'œil gauche par son mari Gaspard Bunati, âgé de 85 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il l'a emballée dans un mousquetaire et l'a frappée sur tout le corps à l'aide d'un bâton, l'accusant de prostitution. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS Buhiga tandis que Gaspard a été arrêté et conduit au cachot communal de la police par le chef de colline. Il a été transféré au commissariat provincial de la police en date du 7 juillet 2021 puis libéré en date du 9 juillet 2021 après avoir été contraint de payer une somme de 50 000 FBU à sa femme pour la dédommager et il a signé un acte d'engagement de ne plus maltraiter son épouse.

2- En date du 7 juillet 2021 vers 15 heures, au CDS Cabara, zone Kigwena, commune et province Rumonge, la nommée N., âgée de 16 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année, a été violée par le Dr Gilbert Niyoyankundiye, médecin responsable dudit CDS au moment où elle était allée se faire soigner.

Aussitôt rentrée à la maison, la jeune fille a révélé à ses parents la souffrance qu'elle a endurée au centre de santé. Selon des sources sur place, le criminel a même tenté de donner une somme de 200 000 FBU à la famille de la victime pour un règlement à l'amiable mais les parents de la victime ont rejeté cette offre et ont décidé de porter plainte à la police. Selon les mêmes sources, Gilbert Niyoyankundiye a, le même jour, été arrêté à son service et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge pour la suite du dossier.

3- En date du 8 juillet 2021 vers 16h30, sur la colline Ruyange 2 de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, A. M. I., une fillette de 3 ans a été violée par un certain Jean Nkeshimana, père de 4 enfants, dans sa maison, par usage de la ruse. Le délinquant a vite été arrêté et détenu à la prison Bubanza. Quant à la victime, elle a eu des soins médicaux intensifs au centre « SERUKA ». Le dossier porte le numéro RMP 23388/NJMV.

4- D.U., fillette de 8 ans, de la sous-colline Kabirizi, colline Shari 1, commune et province Bubanza a été violée par Justin Niyonkuru âgé de 17 ans, cultivateur. A maintes reprises, la victime a déclaré qu'elle a souvent subi des violences sexuelles faites par le délinquant ci-haut cité. Ce dernier usait de la ruse pour aboutir à son objectif. La victime a été soignée au centre « SERUKA » mais le violeur est en cavale.

5- En date du 8 juillet 2021, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, C., âgée de 16 ans, orpheline, a été violée par Gilbert Niyoyitungira, Imbonerakure et chef de sous-colline Nyarubere. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana tandis que le violeur a fui directement après le forfait.

**6-** En date du 11 juillet 2021, vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, E.N., âgée de 16 ans, a été violée par Etienne Ngezahingejeje, âgé de 34 ans, veuf, père de six enfants et son frère Gafura, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, Etienne et Gafura avaient passé la soirée ensemble dans un bistrot. Ils sont rentrés vers 23 heures et ont trouvé la jeune fille endormie seule dans la chambre de la maison d'Etienne où la femme de Gafura l'avait placée. Cette fille était venue rendre visite à sa grande sœur et a été accueillie par la femme de Gafura. C'est pour cela que c'est cette femme qui lui a montré où se coucher. Selon les mêmes sources, après avoir trouvé la fille dans sa maison, Etienne a appelé son frère et tous les deux ont violé la fille. En date du 12 juillet 2021, vers 5 heures, les deux présumés auteurs du viol ont été arrêtés par deux policiers accompagnés par deux chefs de collines sur plainte de la concubine d'Etienne. Gafura habitait à Bujumbura et était venu vivre chez Etienne un mois avant ce forfait. Les deux frères avaient emmené des concubines dont la surnommée Kabebe, résidant au centre de Buhiga, originaire de la commune Buhinyuza, province Muyinga. Après deux semaines, Etienne a battu Kabebe et cette dernière est partie chez ses parents.

**7-** En date du 12 juillet 2021 soir, sur la colline Jenda rurale, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Egide Habarugira, âgé de 53 ans, a violé sa fille H., âgé de 15 ans, écolière à l'ECOFO Virgo Sapiens de Jenda. Selon des sources sur place, Egide vivait avec sa fille dans sa maison car sa femme avait quitté la maison à cause des mésententes entre elle et son époux. Selon les mêmes sources, après cet acte, Egide a tenté de se suicider en se donnant de l'acide. Mais les voisins sont intervenus et l'ont directement transporté à l'hôpital d'Ijenda.

**8-** En date du 12 juillet 2021, Juvénal Ndayiragije, enseignant en classe de 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kizuka, commune Buyengero, province Rumonge et en même temps Imbonerakure, âgé de 30 ans, a été accusé de tentative de viol de l'une de ses élèves et a demandé à une autre élève une caisse de bière pour leur délibération. Les deux filles ont refusé les propositions de leur enseignant. Selon un collègue de ces élèves, cet enseignant a fait disparaître les copies des notes de ces élèves et a dit qu'elles n'ont pas fait les examens. Mais ces élèves disaient qu'elles ont passé bel et bien tous les examens. Tous les élèves de cette classe ont demandé que Juvénal soit jugé et puni conformément à la loi.

**9-** En date du 18 juillet 2021, vers 22 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Aline Kezimana, a été battue à coups de gifles et de pieds par son mari, Charles Nshimirimana, âgé de 45 ans, enseignant. Selon des sources sur place, la victime réclamait les biens de la maison.

**10-** En date du 31 juillet 2021, aux environs de 16h30 minutes, sur la colline Shari1-Giko, commune et province Bubanza, un jeune homme de 24 ans a violé par force une fille-mère de 30 ans du nom de C. N. (la petite sœur de sa propre mère). Le délinquant aurait demandé à la victime de s'entretenir avec elle dans la maison familiale et en a profité pour commettre le forfait. Informés du drame, les voisins ont vite appelé la police pour appréhender le malfaiteur. Quant à la victime, elle a été immédiatement conduite à l'hôpital pour des soins de santé.

\*\*\*\*\*

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci - dessous donne la situation carcérale au 30 juillet 2021.

| Prison        | Capacité d'accueil | Population pénitentiaire | Nombre de prévenus   |            | Nombre de condamnés  |            | Mineurs prévenus |          | Mineurs condamnés |           | Evadés | Décès | Nourrissons      |           | Taux d'occupation (%) |
|---------------|--------------------|--------------------------|----------------------|------------|----------------------|------------|------------------|----------|-------------------|-----------|--------|-------|------------------|-----------|-----------------------|
|               |                    |                          | H                    | F          | H                    | F          | G                | F        | G                 | F         |        |       | G                | F         |                       |
| Bubanza       | 100                | 480                      | 214                  | 20         | 234                  | 12         |                  |          |                   |           |        |       | 8                | 1         | 480,00%               |
| Bururi        | 250                | 299                      | 164                  | 13         | 112                  | 10         |                  |          |                   |           |        |       | 1                | 2         | 119,60%               |
| Gitega        | 400                | 1382                     | 587                  | 55         | 689                  | 51         |                  |          |                   |           |        |       | 9                | 9         | 345,50%               |
| Mpimba        | 800                | 4172                     | 2429                 | 190        | 1520                 | 33         |                  |          |                   |           |        |       | 16               | 12        | 525,00%               |
| Muramvya      | 100                | 727                      | 343                  | 27         | 326                  | 31         |                  |          |                   |           |        |       | 3                | 3         | 727,00%               |
| Muyinga       | 300                | 442                      | 92                   | 18         | 315                  | 17         |                  |          |                   |           |        |       |                  | 2         | 147,33%               |
| Ngozi (F)     | 250                | 139                      |                      | 52         |                      | 67         |                  | 5        |                   | 15        |        |       | 13               | 15        | 55,60%                |
| Ngozi (H)     | 400                | 1484                     | 584                  |            | 900                  |            |                  |          |                   |           |        |       |                  |           | 371,00%               |
| Rumonge       | 800                | 884                      | 265                  | 20         | 584                  | 19         |                  |          |                   |           |        |       | 2                | 2         | 110,50%               |
| Rutana        | 350                | 485                      | 164                  | 5          | 296                  | 20         |                  |          |                   |           |        |       |                  |           | 138,57%               |
| Ruyigi        | 300                | 845                      | 315                  | 24         | 472                  | 34         |                  |          |                   |           |        |       | 4                | 3         | 281,67%               |
| CMCL Ruyigi   | 72                 | 94                       |                      |            |                      |            | 14               |          | 80                |           |        |       |                  |           | 130,56%               |
| CMCL Rumonge  | 72                 | 50                       |                      |            |                      |            | 1                |          | 49                |           |        |       |                  |           | 69,44%                |
| <b>TOTAUX</b> | <b>4 194</b>       | <b>11 483</b>            | <b>5 157</b>         | <b>424</b> | <b>5444</b>          | <b>294</b> | <b>15</b>        | <b>5</b> | <b>129</b>        | <b>15</b> |        |       | <b>56</b>        | <b>49</b> | <b>273,80%</b>        |
|               |                    |                          | <b>5157+424=5581</b> |            | <b>5444+294=5738</b> |            | <b>15+5=20</b>   |          | <b>129+15=144</b> |           |        |       | <b>56+49=105</b> |           |                       |

La population pénitentiaire est de 11 483 détenus + 105 nourrissons = 11 588

Le total des prévenus est de 5 581 adultes + 20 mineurs = 5 601

Le total des condamnés est de 5 738 adultes + 144 mineurs = 5 882

Le monitoring des violations des droits des prisonniers au cours du mois de juillet 2021 complété par le tableau de la situation carcérale ci-dessus a montré que tous les établissements pénitentiaires du Burundi connaissent des problèmes de surpopulation. L'effectif de la population pénitentiaire ne cesse de grimper du jour au lendemain. Au cours du mois de juillet 2021, la population pénitentiaire a atteint est de 2,75 fois la capacité d'accueil des prisons.

En effet, à la fin du mois de juillet 2021, le total de la population pénitentiaire était de 11 588 personnes dont 5 601 prévenus et 5 882 condamnés alors que la capacité d'accueil de ces milieux carcéraux est de 4 194 personnes seulement. Cette population pénitentiaire était de 11 076 personnes, 11 169 personnes et de 11 474 personnes respectivement à la fin des mois d'avril, de mai et de juin 2021. Donc, une augmentation de 504 personnes en 4 mois seulement. Si cette courbe d'augmentation de la population pénitentiaire continue à cette allure, la population pénitentiaire aura atteint le chiffre d'avant la mise en application de la grâce pénitentiaire qui a eu lieu au mois de mars de cette même année.

Cela montre que les arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux n'ont pas cessé. Ce qui est observable à travers les taux d'occupation qui gonflent au jour le jour surtout dans les prisons de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi pour hommes et Gitega avec respectivement 727,00%, 525,00%, 480,00%, 370,00% et 345,50%. Ces prisons sont les premières à avoir les gros effectifs durant les 4 mois pris en considération.

Dans ces arrestations, les bénéficiaires de la grâce présidentielle sont les premières cibles selon les témoignages de la population.

Ce surpeuplement tire origine dans les arrestations arbitraires suivies des détentions illégales, dans la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires et l'absence d'exécution des décisions judiciaires surtout pour les détenus politiques. Il a des conséquences graves sur la vie et la survie des personnes détenues notamment :

- L'alimentation insuffisante et non équilibrée,
- La promiscuité : problème de la cohabitation dans une même chambre, la contamination par les infections, le manque d'hygiène, ...
- Les soins de santé.

Plus d'un se demande ce qu'il adviendrait en cas de pandémie comme le Covid-19 avec cette promiscuité combinée avec cette sous-alimentation et ce manque de soins de santé suffisants et appropriés.

\*\*\*\*\*

## VII. CONCLUSION.

Le présent rapport vient de mettre en évidence les différentes violations des droits humains qui ont été commises au Burundi tout au long du mois de juillet 2021. Des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté ont été commises au su et au vu de la population en toute impunité. Sans être exhaustif, au moins, 25 personnes ont été tuées, 34 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 11 personnes ont été enlevées, 1 personne a été torturée et 21 autres ont été blessées dans des exactions des Imbonerakure qui leur imposaient des traitements inhumains, cruels et dégradants ou ont été victimes de VSBG.

Parmi les auteurs de ces violations figurent entre autres des policiers, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs. Parmi les personnes tuées dominant des cas de cadavres retrouvés dans différentes localités. Selon les témoignages de la population, ces cadavres ne sont pas identifiés par les locaux. Cela signifie que ces personnes sont tuées ailleurs et transportées pour être jetées dans des endroits où elles ne seront pas reconnues et cela, pour fausser les enquêtes qui pourraient être faites. De plus, les cadavres retrouvés sont enterrés hâtivement sur les ordres des autorités administratives et/ou policières alors que les enquêtes pourraient mettre la lumière sur les cas.

Le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter tout au long du mois de juillet 2021 surtout en commune Mugamba de la province Bururi. Suite à ces arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, la situation carcérale est très alarmante en quelques 4 mois seulement de la mise en application de la grâce présidentielle. Plus d'un se demandent ce qu'il adviendra à la fin de l'année 2021.

Vu cette situation précaire des droits de l'homme qui se détériorent au jour le jour au Burundi, l'APRODH recommande au **Gouvernement du Burundi de :**

- Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.
- Arrêter d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là car cela constitue, pour les autorités administratives et policières, un moyen de protéger les auteurs des crimes et anéantir toute velléité d'investigation judiciaire,
- Veiller à l'application des dispositions du Code de procédure pénale en matière de garde à vue et de détention et ainsi, cesser les arrestations et les détentions arbitraires qui sont à l'origine de la surpopulation dans les établissements pénitentiaires.
- De faire tout le possible pour assurer la sécurité de la population burundaise qui ne sait plus à quel saint se vouer suite aux exactions des Imbonerakure, aux attaques des groupes armés non identifiés.

**FIN \*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\* FIN**